

Conseil Municipal

LES MOUSSIÈRES

Procès-verbal Séance du 23 octobre 2023

Le Conseil Municipal de la commune LES MOUSSIÈRES s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian ROCHET, Maire.

<u>Présents :</u>	Gaétan DUSSOUILLEZ - Thomas GRECARD – Raphaël GROSSIORD – Sandra GROSTABUSSIAT - Sylvie GROSTABUSSIAT (arrivée à 20h20 au point n°2) – Joris MALLAMACI - Florent MILLET (arrivé à 20h30 au point questions diverses) et Christian ROCHET
<u>Excusé :</u>	Jean-Michel TERRIER (pouvoir à C. ROCHET)
<u>Secrétaire</u>	Sandra GROSTABUSSIAT

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- APPROBATION PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023
- TARIFS DES REMONTEES MECANIQUES
- PRISE ACTE DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) 2022 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT-JURA SUD
- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Est nommée Sandra GROSTABUSSIAT comme secrétaire de séance.

3. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 25 SEPTEMBRE 2023 :

Le procès-verbal du 25 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal le rajout d'un point à l'ordre du jour :

- Délimitation des zones d'accélération pour les énergies renouvelables

4. TARIFS DES REMONTEES MECANIQUES :

Monsieur le Maire laisse la parole à Sandra GROSTABUSSIAT.

Sandra GROSTABUSSIAT propose une augmentation des tarifs des téléskis ; Elle propose ce qui suit :

	Forfaits enfant 6 ans à - 16 ans		Forfait adulte à partir de 16 ans	
	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Matin	11.00 €	12.00 €	14.50 €	15.50 €
13 heures	12.00 €	13.00 €	15.50 €	16.50 €
15 heures	10.50 €	11.50 €	13.50 €	14.50 €
1 journée	15.00 €	16.00€	19.00 €	20.00 €
6 jours	69.00 €	73.00 €	93.00 €	99.00 €
Groupe demi-journée (10 personnes)	10.00	11.00 €	13.50	14.50 €
Forfait saison	88.00	93.00 €	123.00	130.00 €
Tarifs présaison (Valable jusqu'au 16 décembre de l'année)	69.00	73.00 €	93.00	99.00 €

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Classe de neige : demi-journée (Enfant ou accompagnateur)	7.50	8.50€
Enfant (spécial ESF)	7.00	8.00€
Location snowscoot - Heure	7.00	8.00€
Location snowscoot - Demi-journée	14.50	15.50€

→ *A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve ces nouveaux tarifs.*

5- PRISE ACTE DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPOS) 2022 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT-JURA SUD

Arrivée de Madame Sylvie GROSTABUSSIAT.

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'exercice 2022.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport annuel du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut-Jura Sud sur le prix et la qualité du service pour l'année 2022.

DIT que ce rapport est tenu à la disposition du public, les jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie, jusqu'à la fin d'année 2023.

6- DELIMITATION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES :

Le conseil municipal de la Commune de Les Moussières définit les objectifs et les modalités de concertation du public en vue de la délimitation des zones d'accélération pour la production des énergies renouvelables.

La période de concertation est fixée du 06.11.2023 au 15.12. 2023.

Cette concertation permettra au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis le cas échéant et de formuler des observations et propositions qui seront enregistrées et conservées par la commune de Les Moussières.

Objectifs du projet

Les objectifs poursuivis par le projet sont les suivants : délimiter les zones d'accélération pour les énergies renouvelables.

Modalités de la concertation

La concertation sera assurée selon les modalités suivantes ;

Un Dossier de concertation est mis à disposition du public, accompagné d'un registre au premier jour de la période de concertation, et consultable :

- en mairie, adresse, aux horaires et jours d'ouverture de la mairie¹
- sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.lesmoussieres.fr

Bilan de la concertation

À l'issue de la concertation publique, la commune de Les Moussières arrêtera le bilan de la concertation publique. Ce bilan consignera de façon synthétique les avis et remarques exprimés et leur apportera une réponse motivée. Sur la base des enseignements recueillis pendant la phase de concertation, la délimitation des

¹ La commune peut choisir de ne réaliser qu'une consultation numérique, sinon bien disposer d'un registre officiel
Conseil municipal – Séance du 23 octobre 2023

zones pourra être modifiée pour tenir compte des observations formulées pendant la concertation, dès lors que ces modifications n'affectent ni la nature, ni les options essentielles de l'opération d'aménagement envisagée. L'ensemble des avis émis et des réponses apportées par la commune seront mis à disposition du public sur le site internet et/ou par voie d'affichage.

7- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Téléskis :

Monsieur le Maire informe de la demande de renouvellement reçu par courrier en septembre d'ouvrir un débit de boissons et de petite restauration en bas du téléski à partir du 20 décembre à mars 2024.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 10 octobre 2022, avait été adopté des tarifs pour forain, commerçant ou autre activité lucrative :

1/ tarif fixe de location du sous-compteur à hauteur de 100€ pour la saison

2/ tarif basé sur la consommation : facturation selon facture à la fin de l'utilisation du sous-compteur

➤ Travaux logement La Cure :

Rappel, suite au diagnostic de performance énergétique, nous sommes obligés de faire des travaux d'isolation pour passer du G au D (minimum).

M. Stéphane GROS, Maire de Bellecombe, a présenté le chantier, en vue de l'isolation de l'appartement, à l'entreprise Nicolet charpente qui peut proposer un devis pour l'isolation des combles et le remplacement de 3 fenêtres, la pose de planchers pour mise à niveau, mais il ne fait pas le placo. L'isolation des combles comprendra la pose de dalles au centre de la surface pour accéder et déposer du matériel.

L'entreprise « peinture color » va nous faire un devis pour l'isolation par l'intérieur, de certaines pièces.

Nous devons aussi demander un devis pour travaux électrique suite au doublage des murs ainsi qu'une mise en sécurité de la pièce pour le catéchisme.

Une réflexion est à faire par l'ensemble des deux conseils municipaux sur le devenir du rez de chaussée. Après une discussion avec M. le Maire de Bellecombe, on pourrait faire un petit logement à la place de la salle de catéchisme et aménager le second local du rez de chaussée en salle de catéchisme. Voir pour un compteur indépendant pour la salle de catéchisme et le futur logement.

Arrivée de Monsieur Florent MILLET.

➤ Financement participatif :

M. le Maire a eu une réunion jeudi 19 octobre 2023 avec deux représentants du PNR. D'après eux nous avons un beau projet susceptible de rentrer dans le programme LEADER, il faudrait toutefois ajouter des propositions environnementales (récupération eaux de pluie pour les sanitaires, panneaux solaires photovoltaïques sur l'abri). Pour ce projet LEADER, il faut faire une lettre d'intention avec explications et plan de financement.

D'un autre côté, M. le Maire travaille avec l'agent de la CCHJSC qui s'occupe des demandes de subventions. Parallèlement, nous allons monter un dossier de subventions avec le massif, conseil départemental etc..... dans le cas où nous ne serions pas acceptés dans le programme LEADER. Si nous sollicitons le massif, nous ne pourrions pas avoir de DETR.

M. le Maire a rendez-vous avec l'entreprise BARONI pour la maçonnerie, nous demanderons un second devis. Sinon, nous relançons les appels à dons. Il m'est demandé de faire un courrier à nos deux élus du territoire, Marie-Christine DALLOZ et Sylvie VERMEILLET afin de leur faire part de la collecte. Je vais essayer de joindre France 3 afin de leur demander un reportage.

➤ **Fibre :**

Une personne représentant ORANGE est dans la commune depuis jeudi 19 octobre jusqu'au mercredi 25 octobre afin de renseigner les candidats à la fibre optique et prendre les rendez-vous pour l'installation. Thomas va mettre l'annonce sur le site et panneau pocket. M. le Maire a fait le point avec elle lundi 23.10, il y a quelques administrés qui ne sont pas éligibles, la route de la Croix Rouge n'étant pas dans sa liste, elle se renseigne pour quelle raison c'est ainsi. Les branchements vont commencer début novembre

➤ **SIVOS : point réalisé par M. Florent MILLET**

Florent fait le point sur les modifications d'horaires d'entrée et de fin des cours dues au changement de trajet du bus. Il faudra prévoir de nouveaux arrêts pour la prochaine rentrée mais ce n'est pas sûr que la région accepte, il est très compliqué de travailler avec la région pour les villages ruraux avec de l'habitat dispersé. Prochain conseil d'école le 7 novembre 2023.

➤ **Lotissement :**

M. le Maire a rencontré Mr Bonhomme du SIDEC en vue de la création d'un lotissement sur la zone 1 AU située au centre du village, parcelles concernant la commune des Moussières et Monsieur Jean-Pierre BARBE. Il s'avère qu'il est préférable d'acheter le terrain à Mr Barbe avant l'urbanisation, il est difficile pour la commune d'effectuer les travaux pour un tiers. La zone « humide » ayant une surface inférieure à 1000 m², elle pourrait passer en constructible et ainsi augmenter la surface du lotissement. Le SIDEC va effectuer une étude de faisabilité et une estimation afin de pouvoir établir une offre d'achat de terrain à Mr Barbe, il faut estimer notre souhait de prix de vente au m² et déduire le montant des travaux au M² ce qui nous ferait notre prix d'achat avant urbanisation.

➤ **Sentiers de randonnées :**

Monsieur le Maire fait part d'une réunion le 19 octobre 2023 avec le PNR, la CCHJSC, Traces de Temps et le syndicat du bleu.

Compte rendu de la réunion du 19 octobre rédigé par Mme Florence ARNAUD du syndicat du bleu de Gex :

Association Traces de Temps : créée en 2011, elle a pour but la sauvegarde et la restauration du patrimoine des Moussières, ainsi que la valorisation de son patrimoine culturel et architectural par l'organisation d'animations telles que concerts, soirée théâtre, bal folk, expositions... L'Association souhaite réinvestir le fonds associatif dans la création d'un sentier de 12 km environ, avec signalétique pour valoriser le patrimoine bâti et les paysages des Moussières. Le tracé est défini, avec les points de positionnement des panneaux. Le texte des panneaux est en cours d'écriture, avec des phrases explicatives courtes et des QR codes qui renvoient sur des explications complémentaires. Une version ludique du parcours est envisagée pour le jeune public. Les panneaux envisagés : pupitres sur pied métallique. L'entretien du sentier est pensé en partenariat avec d'autres associations.

Le Syndicat du Bleu de Gex envisage la création d'un sentier, qui valorise le terroir de l'AOP, ses paysages, ses fermes et une fromagerie. Sorte de « *musée à ciel ouvert* », il doit être court et facile, 4 à 5 km maximum, accessible aux familles. Également avec des panneaux informatifs.

Proposition du Syndicat du Bleu de Gex : privilégier au maximum un tracé commun entre les deux sentiers, avec le même départ et la même signalétique. **Le sentier du Bleu serait une variante courte (5 km) du sentier de Trace de Temps (12 km).** La boucle du Bleu quitterait le sentier à la Laurende, en direction de la mairie de Bellecombe par un sentier déjà existant, qu'il faudrait flécher « sentier du Bleu » pour « couper » la boucle. A la mairie de Bellecombe, les promeneurs retrouveraient la fin de

la grande boucle, descendant la Combe d'Enfer, arrivant à la fromagerie et rejoignant leur voiture au village.

Les avantages :

- Communication simplifiée avec le même départ
- Economie de panneaux et lisibilité pour les promeneurs avec une signalétique commune
- Flyer et supports de communication communs
- Départ depuis le village, sur le grand parking pour éviter d'encombrer celui de la fromagerie
- Les promeneurs traversent et donc ils font vivre le village
- Le sentier du Bleu longerait la tourbière

Le Syndicat du Bleu de Gex pourra s'appuyer sur la logistique de Trace de Temps pour la création du sentier, tout en apportant à l'Association un soutien financier et un appui rédactionnel sur le contenu des panneaux pour la partie commune « sentier du Bleu ». Graphiquement, il suffirait que les panneaux intègrent le logo du Bleu sur la partie « sentier du Bleu ».

Les deux sentiers devront être référencés sur :

- Juraventure (site du Conseil Départemental)
- Géotrek

➤ Suite aux diverses réclamations sur les factures SUEZ, il est recommandé à chaque utilisateur d'effectuer un courrier ou mail sur le site de SUEZ : « tout sur mon eau » afin d'exprimer ses remarques.

➤ **Dates à retenir :**

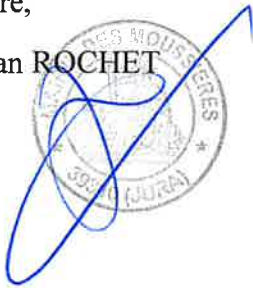
- 25.11.2023 : soirée Moules frites organisée par l'APE de l'école des Sorbiers
- Cérémonie des fournets 80^{ème} anniversaire samedi 06 juillet.

➤ **Prochain conseil municipal lundi 13 novembre 2023 à 20h00**

Séance levée à 21h41.

Le Maire,

Christian ROCHET



La secrétaire de séance,

Sandra GROSTABUSSIAT

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Sandra Grostabussiat.